


CLEXANE®: ASSORTIMENT ACTUEL

	Seringues préremplies	Poids
Pour la prévention	Clexane® 20 mg	–
	Clexane® 40 mg	–
Pour le traitement 2 x / jour[#]	Clexane® 60 mg*	< 70 kg
	Clexane® 80 mg*	70 – 90 kg
	Clexane® 100 mg*	> 90 kg
Pour le traitement 1 x / jour[§]	Clexane® 100 mg*	< 70 kg
	Clexane® 120 mg*	70 – 90 kg
	Clexane® 150 mg*	> 90 kg
Ampoule multi	300 g 	tous

* Seringue graduée pour un dosage précis.

[#] 1 mg/kg 2x/jour. [§] 1,5 mg/kg 1x/jour.

CLEXANE®: UN SOUCI EN MOINS

Votre partenaire de confiance et de longue date dans la prévention et le traitement de la thrombose



www.thromboseportal.eu ▶ Service

Instructions et vidéos d'injection pour vos patients



Information professionnelle Clexane® Suisse, Mise à jour de l'information: juillet 2017, www.swissmedinfo.ch

Clexane®/multi. **PA** : énoxaparine sodique. **I** : prophylaxie de maladie thromboembolique en chirurgie (1) et chez les patients alités pour une affection médicale aiguë (2), traitement de l'angine de poitrine instable et de l'infarctus du myocarde sans onde Q en association avec l'acide acétylsalicylique (3), traitement de l'infarctus du myocarde aigu avec élévation du segment ST (STEMI) (4), traitement de la thrombose veineuse profonde avec ou sans embolie pulmonaire (5), prévention de la coagulation du circuit de circulation extra-corporelle dans l'hémodialyse (6). **P** : (1) selon le risque : 20 à 40 mg s.c. par jour. (2) 40 mg s.c. par jour. (3) 1 mg/kg s.c. 2x par jour. (4) 30 mg en bolus iv. + 1 mg/kg s.c. puis 1 mg/kg s.c. 2x par jour, >75 ans : pas de bolus, 0,75 mg/kg s.c. 2x par jour. (5) 1 mg/kg s.c. 2x par jour. (6) 1 mg/kg dans la ligne artérielle du circuit de dialyse (0,5-0,75 mg/kg chez les patients à haut risque hémorragique). Posologie spéciales en cas d'insuffisance rénale grave. **CI** : allergie à l'énoxaparine, à l'héparine ou aux dérivés hépariniques et aux héparines à bas poids moléculaire, à l'alcool benzyle (uniquement C. multi), endocardite bactérienne aiguë, thrombocytopénie, ainsi qu'en cas de thrombocytopénie induite par l'héparine (TIH) à médiation immunitaire au cours des 100 derniers jours ou en présence d'anticorps circulants ; hémorragies aiguës importantes ; états avec un risque accru d'hémorragies incontrôlables (y compris un AVC hémorragique récent) ; ulcère gastroduodénal en évolution ; accidents vasculaires cérébraux ; thromboses des veines pelviennes ; administration i.m. ; embolie pulmonaire si une thrombectomie chirurgicale ou une fibrinolyse sont envisagées ; situation circulatoire instable ; nouveau-nés (suite à sa teneur en alcool benzyle). **MP** : insuffisance hépatique, hypertension, antécédents d'ulcère digestif, troubles de l'hémostase, rétinopathie diabétique, après une apoplexie ischémique, après une intervention chirurgicale neurologique ou ophtalmologique. Risque d'hémorragie accru. En cas d'anesthésie spinale/épidurale/ponction lombaire, la mise en place et le retrait d'un cathéter doivent avoir lieu au moins 12 heures après l'administration de la plus petite dose d'énoxaparine et au moins 24 heures après l'administration des doses les plus élevées d'énoxaparine ; pour plus d'informations, reportez-vous aux informations destinées aux professionnels. Risque d'hémorragie accru en cas de revascularisation coronarienne percutanée. Évaluation rigoureuse des risques en cas de thrombocytopénie induite par l'héparine sans anticorps circulants. Tendance accrue aux saignements chez les patients âgés. Pas de bolus IV initial chez les patients de 75 ans et plus. Ajustement posologique nécessaire en cas d'insuffisance rénale sévère. Fonction hépatique limitée. Sous-poids. Surpoids. Risque de thrombose en présence d'une prothèse valvulaire cardiaque, en particulier chez les femmes enceintes. Efficacité chez les enfants non suffisamment étudiée. **IA** : interrompre tout traitement à base de substances influençant l'hémostase. **EI** : thrombocytose, hémorragie, augmentation des enzymes hépatiques, thrombocytopénie, anémie, réaction allergique, maux de tête, urticaire, prurit, érythème, hématome, douleur et autre réaction au site d'injection. **Pr** : Clexane : 2/10/50 seringues préremplies à 20 mg/0,2 ml (emballages à 10 et 50 seringues pré-remplies), 40 mg/0,4 ml, 60 mg/0,6 ml, 80 mg/0,8 ml, 100 mg/1 ml, 120 mg/0,8 ml, 150 mg/1 ml ; Clexane multi : flacon à 300 mg/3 ml. **Cat. rem.** : B*. **Tit.AMM** : sanofi-aventis (suisse) sa, 1214 Vernier/GE. **MaJ** : juillet 2017 (SACH.ENO.17.08.0450). Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les informations destinées aux professionnels sur www.swissmedinfo.ch.

SANOFI

CLEXANE®